



Journal communal de Founex

Edition d'hiver

Vœux de la Municipalité

L'année 2022 qui s'achève a été une année bousculée par les événements et les décisions à prendre en lien avec la pénurie d'énergie annoncée pour 2023.

En effet, la Municipalité aura siégé à 45 reprises en séances ordinaires, sans compter toutes les séances à l'extérieur et les représentations au sein des associations régionales et intercommunales.

Nos remerciements vont au Conseil communal, pour sa précieuse collaboration, ainsi qu'à l'ensemble de nos collaborateurs communaux pour le travail fourni tout au long de cette année.

Heureusement, les manifestations villageoises ont pu reprendre et les Founachu-e-s ont eu le bonheur de se retrouver pour fêter.

Pour conclure, nous tenons à vous adresser nos meilleurs vœux pour de très joyeuses fêtes de Noël, ainsi qu'une heureuse nouvelle année 2023. Qu'elle soit remplie de bonheur, d'amitiés et de sourires.

La Municipalité

Un bon vent à Mme Claudine Luquiens

Cela n'est un secret pour personne ne s'intéressant pas un tant soit peu à la vie villageoise founachue, mais nous ne pouvions débiter cette édition sans évoquer le départ de Mme Luquiens.



En effet, le 30 novembre dernier, notre Secrétaire municipale, Mme Claudine Luquiens, a quitté ses fonctions pour un départ vers une retraite bien méritée, ceci après plus de 37 ans de bons et loyaux services au sein de l'administration communale.

Pour cette occasion, la Municipalité a organisé une soirée pour fêter son départ, non sans émotions, le 25 novembre dernier, où Mme Luquiens était entourée de l'ensemble des collaborateurs de la Commune, de sa famille et de quelques proches.

Si la retraite est souvent synonyme de repos bien mérité, il n'en sera pas de même pour notre désormais ex-collaboratrice, qui conservera son rôle de secrétaire auprès de différents organismes intercommunaux de Terre Sainte. A cela s'ajoute encore sa participation à la vie locale, comme Présidente de l'Union des sociétés locales de Founex et membre de la Société de gymnastique féminine.

Gageons qu'il lui restera un peu de temps libre pour se consacrer à son rôle de grand-maman. En tout cas, c'est que nous ont soufflé ses enfants. Quoi qu'il en soit, nous lui souhaitons plein de bonheur dans cette nouvelle aventure !

En août, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Sylvie Decré à sa succession. Formée par Mme Luquiens jusqu'à son départ effectif, Sylvie a su reprendre les tâches de greffe, permettant ainsi à Claudine de partir à la retraite le cœur léger.

Information sur les économies d'énergie

Mesures communales

Comme vous le savez certainement, la Confédération, le Canton de Vaud et les fournisseurs d'énergie, en l'occurrence la Romande Energie pour notre région, ont informé les communes des risques de pénurie d'électricité qui pourraient intervenir durant l'hiver 2022-2023 en raison des événements liés à la guerre en Ukraine.

Au début de l'automne, la Préfecture de Nyon a convoqué les représentants des communes du district à une séance le 12 octobre 2022, séance au cours de laquelle des instructions pour l'organisation d'un Programme de Rencontre d'Urgence (PRU) et la mise en place de certaines mesures d'accueil en cas de coupure d'électricité ont été données.

Parallèlement, la Commune de Founex a reçu un courrier de la Romande Energie, dans le cadre du plan OSTRAL (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise), désignant le Centre sportif de Founex comme étant un grand consommateur d'électricité (180'000 kWh par année) et nous imposant des mesures à prendre rapidement pour baisser la consommation d'énergie. C'est donc sur la base de toutes ces informations que la Municipalité a pris la lourde décision de refuser le montage de la bulle du Tennis Club de Founex. En parallèle, l'éclairage des terrains de football a été désactivé.

A ces mesures s'ajoutent encore différentes dispositions d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux, telles que l'abaissement du chauffage et la coupure de l'eau chaude sanitaire de l'administration entre autres.

Enfin, vous aurez constaté que pour cette année, la Commune a renoncé à mettre en place des illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour leur préférer des décorations de Noël non consommatrices d'électricité.

Eclairage public

S'agissant de l'éclairage public, différentes mesures ont été appliquées pour répondre aux besoins d'économie d'énergie, variant en fonction des contraintes techniques et sécuritaires.

Ainsi, certaines zones sensibles, que ce soit en raison de la route étroite ou des trottoirs circulables par les véhicules entre autres, conservent leur éclairage par défaut, programmé donc aux heures habituelles. Il en va de même pour les zones entourant les aides à la traversée et les secteurs fortement fréquentés, dont la Grand'Rue en particulier.

La plupart des autres secteurs sont programmés pour s'éteindre tous les jours entre 20h00 et 6h00 le lendemain, lorsque cela est techniquement possible. Sont concernés par cette mesure, entre autres, les Chemin de Pacoty, le Chemin de la Grande Coudre, le Chemin en Vuaracaux, la Route du Jura et certains tronçons de la Route de Châtaigneriaz.

Les zones ne présentant pas de danger en matière de circulation sont quant à elles éteintes en tout temps. Cela comprend notamment le Chemin du Lac, le Chemin des Repingonnes et le Chemin de la Ferme.

S'agissant de la Rue des Canons et du Chemin de la Forge, étant donné qu'il s'agit de zones limitées à 30 km/h et essentiellement piétonnes, il a toutefois été décidé d'éclairer à nouveau ce secteur par un allumage d'un candélabre sur deux, même si cette mesure ne respecte pas la norme SLG qui demande un éclairage uniforme.

Au vu de ce qui précède, nous nous permettons de rappeler aux piéton-ne-s de bien vouloir se maintenir visibles en portant des vêtements clairs et/ou des accessoires réfléchissants, ceci afin de renforcer leur sécurité.

Nous avons par ailleurs conscience que la programmation actuelle de certains secteurs de l'éclairage public suscite des interrogations d'une partie de la population, notamment dans les zones où l'éclairage est totalement coupé. La Municipalité vous remercie néanmoins de votre compréhension, s'agissant de l'une des nombreuses mesures d'économie d'énergie lancées à l'échelle nationale dans le but d'éviter de potentiels délestages.

Informations complémentaires

Nous vous rappelons que toutes les mesures relatives à la crise énergétique sont régulièrement mises à jour sur la page d'accueil du site internet de la Commune de Founex : www.founex.ch

Vous y trouverez par ailleurs différents liens et recommandations visant aux économies d'énergie.

Nous vous rappelons enfin que la Hotline fédérale de la crise énergétique reste ouverte au 0800 005 005, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 14h.

Dernière séance du Conseil communal

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil communal de Founex a :

- Approuvé le préavis N° 016/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 107'500.00 en vue de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings du Ch. des Chapelles et du Centre sportif ;
- Approuvé le préavis N° 017/2021-2026 portant sur le budget 2023 ;
- Approuvé le préavis N° 018/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 199'300.00 en vue de financer l'installation de batteries de stockage électrique pour l'autonomisation et un fonctionnement en mode de secours du bâtiment de la salle de spectacles.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 20 mars 2023, à 20h15.

Horaires de fin d'année des services communaux

Fermeture de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale procéderont à leur fermeture annuelle le vendredi 23 décembre prochain. Ils rouvriront aux horaires réguliers à compter du mardi 3 janvier 2023.

Déchetterie - Horaires spéciaux de fin d'année

Durant cette même période, la déchetterie sera ouverte aux horaires réguliers du 27 au 30 décembre. Elle sera en revanche fermée entre le 24 et le 26 décembre 2022, ainsi que du 31 décembre 2022 au 2 janvier 2023. Par la suite, le site sera ouvert à ses nouveaux horaires dès le 3 janvier 2023.

Nouveaux horaires de la déchetterie

A compter de 2023, la déchetterie se dote de nouveaux horaires d'ouverture :

Heures d'ouverture à partir du 3 janvier 2023

| | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Mardi, Mercredi & Vendredi : | 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30 |
| Jeudi : | Fermé le matin / 13h30 - 18h30 |
| Samedi : | 9h00 - 18h30 (non stop) |
| Dimanche & Lundi : | Fermé |

Prochaines manifestations

| | |
|--|--|
| Dimanche 31 décembre 2022 | Aubade de l'Harmonie de Terre Sainte L'Harmonie de Terre Sainte vous propose un petit concert de fin d'année, lequel aura lieu à 10h00 au Centre communal. La représentation sera suivie d'un apéritif. |
| Vendredi 6 janvier 2023 | Brûle-Sapins Pour en terminer avec les fêtes, vous pourrez venir brûler votre sapin de Noël, dans un cadre chaleureux, où boissons chaudes et petite restauration vous seront proposées. <i>Le lieu où se tiendra cette manifestation reste toutefois à confirmer.</i> |
| Mardi 17 janvier 2023 Mardi 21 février 2023 | Après-midis « Jeux » Organisées par les bénévoles de Founex, les désormais traditionnelles après-midis conviviales consacrées aux jeux de société ou de cartes, reprennent à la salle de spectacles. <i>De 14h à 17h - Pâtisseries maison offertes</i> |
| Vendredi 3 Février | Forum pour la jeunesse de Terre Sainte Une rencontre entre les jeunes de Terre Sainte aura lieu à Commugny dès 19h00. Cette soirée interactive se fera en présence d'un travailleur social ainsi que des Municipales en charge de la jeunesse des communes de Terre Sainte. |
| Samedi 4 mars 2023 Samedi 11 mars 2023 | Soirées annuelles de l'Helvétienne Les cabarets-concerts du chœur d'hommes de l'Helvétienne auront lieu à la salle de spectacles, le temps de deux soirées. |
| Samedi 25 mars 2023 & Dimanche 26 mars 2023 | Concerts annuels de l'Harmonie de Terre Sainte Les musiciennes et musiciens de l'Harmonie de Terre Sainte se produiront à la salle de spectacles, en soirée, pour ses traditionnels concerts annuels. |
| Du Mardi 28 mars 2023 au Jeudi 30 mars 2023 | Troc de printemps-été Founex Loisirs vous proposera son habituel troc de vêtement pour dames à la salle communale. Comme de coutume, celui-ci se déroulera en trois étapes, soit la réception des vêtements le mardi, la vente le mercredi et le retour des marchandises le jeudi. |

Consultez régulièrement le calendrier des manifestations locales sur le site internet de la Commune www.founex.ch, section « Vivre à Founex », ou via le QR code ci-contre.



Les manifestations 2023 y seront mises en ligne en début d'année prochaine.

Report du ramassage des ordures ménagères

En raison de l'Ascension, le ramassage des ordures ménagères du jeudi 18 mai 2023 sera reporté au **vendredi 19 mai 2023**.

Rappel aux détenteurs de chiens

Comme chaque début d'année, la Commune procédera au recensement des propriétaires de chiens. A cette occasion, ces derniers seront tenus d'annoncer les chiens acquis, reçus ou nés en 2022 et restés en leur possession depuis lors. Les chiens disparus, morts, vendus ou donnés en cours d'année devront également être communiqués. Ces annonces devront s'accompagner des justificatifs y relatifs, à savoir le passeport de votre animal ou son acte de décès. Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré depuis une ou plusieurs années sont dispensés de le réinscrire. Par ailleurs, toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans un délai de quinze jours.

Nous vous rappelons enfin que chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique et enregistré à la Commune par le biais de la banque de données AMICUS. Dès l'inscription faite, le Contrôle des habitants vous transmettra un numéro AMICUS à communiquer au vétérinaire de votre compagnon à quatre pattes. Par ailleurs, le vétérinaire en question doit impérativement exercer en Suisse. Pour de plus amples informations le Contrôle des habitants est à votre disposition via controle.hab@founex.ch